|  |
| --- |
| **Trame fiche action « Missions de santé publique »** |

**Table des matières**

[I- Introduction 1](#_Toc147501213)

[II- De la formalisation à la valorisation 1](#_Toc147501214)

[III- Trame fiche action 3](#_Toc147501215)

# Introduction

Une action de santé publique est définie comme toute activité ou intervention mise en place auprès d’un public et visant à agir sur un déterminant de santé pour modifier favorablement un état de santé. Elle peut se décliner sous forme d’actions de prévention, de promotion de la santé, d’éducation pour la santé… Cette intervention doit être mise en place en dehors de l’exercice professionnel habituel.

Dans le cadre du projet de santé, les missions ou actions de santé publique sont à distinguer des axes thématiques prioritaires et des protocoles pluriprofessionnels car ces missions nécessitent plus de précision en termes de population cible, de modalités d’intervention, des indicateurs de suivi…

Dans le cadre de l’ACI et de la validation de l’indicateur optionnel « Missions de santé publique », les MSP peuvent réaliser des missions de santé publique parmi celles listées en annexe 2 de l’ACI ou s’inscrivant en cohérence avec les objectifs du projet régional de santé (PRS).

**Thématiques listées :**

* Action en faveur d’une amélioration de la couverture vaccinale
* Lutte contre la tuberculose
* Surpoids et obésité chez l’enfant
* Souffrance psychique et conduites addictives chez les adolescents de 12 à 25 ans
* Prévention du suicide
* Prévention spécifique en direction des personnes âgées (chutes, alimentation, hydratation, dépression, iatrogénie)
* Prévention périnatale
* Éducation thérapeutique et éducation à la santé (notamment sur pathologies pour lesquelles la HAS a conclu à une efficacité de l’ETP : diabète de type 1 et 2, asthme, BPCO, insuffisance cardiaque, HTA, insuffisance rénale chronique, polyarthrite rhumatoïde, poly pathologie)
* **OU** Autre thématique en cohérence avec le projet régional de santé (PRS)

# De la formalisation à la valorisation

**Formalisation et validation**

* Vous trouverez dans la suite de ce document la trame régionale de la fiche action. Cette fiche est un support visant à aider dans la construction des missions de santé publique. Les équipes sont invitées à contacter la délégation départementale pour appréciation et validation de la fiche action en amont de la mise en place de la mission de santé publique (voir adresses ci-dessous).
* Il y a également possibilité de s’appuyer sur le guide Missions de santé publique de la Fémasif : <https://www.femasif.fr/wp-content/uploads/sites/3/2019/11/guide-sp-vf-novembre-2019.pdf>

Adresses courriel des délégations départementales ARS

Paris ars-dd75-ville-hopital@ars.sante.fr

Seine-et-Marne ars-dd77-ambulatoire-prof-sante@ars.sante.fr

Yvelines ars-dd78-ville-hopital@ars.sante.fr

Essonne ars-dd91-ambulatoire@ars.sante.fr

Hauts-de-Seine ars-dd92-offre-de-soins@ars.sante.fr

Seine-Saint-Denis ars-dd93-ambulatoire@ars.sante.fr

Val-de-Marne ars-dd94-ambulatoire@ars.sante.fr

Val d’Oise ars-dd95-ambulatoire@ars.sante.fr

**Valorisation dans le cadre de l’ACI MSP :**

* Valorisation de missions de santé publique réalisées dans l’année.
* Valorisation plafonnée à 2 missions : la structure peut mettre en œuvre davantage de missions de santé publique mais celles-ci ne permettront pas d’obtenir des points supplémentaires.
* Les 2 missions ne peuvent pas portées sur le même thème sauf appréciation de la délégation départementale ARS et de la CPAM sur la nécessité de mise en place d’une seconde mission du même thème dans le territoire concerné (par exemple pour la mise en place de deux programmes d’éducation thérapeutique auprès de deux publics avec des spécificités populationnelles différentes).
* Les 2 missions ne doivent pas correspondre à 2 missions en lien avec le PRS.
* Rémunération à hauteur de 350 points par mission réalisée, proratisés en fonction de la patientèle. Si la MSP compte un infirmier de pratique avancée et réalise 2 missions de santé publique, le nombre de points est majoré de 200.
* Les missions présentées ne pourront pas faire l’objet d’un double financement.

# Trame fiche action

|  |
| --- |
| **Nom de la structure** |

|  |
| --- |
| **Thématique de référence de la mission de santé publique (un seul choix possible)*** Action en faveur d’une amélioration de la couverture vaccinale
* Lutte contre la tuberculose
* Surpoids et obésité chez l’enfant
* Souffrance psychique et conduites addictives chez les adolescents de 12 à 25 ans
* Prévention du suicide
* Prévention spécifique en direction des personnes âgées (chutes, alimentation, hydratation, dépression, iatrogénie)
* Prévention périnatale
* Education thérapeutique et éducation à la santé

Ou* En cohérence avec les objectifs du projet régional de santé 3
 |

|  |
| --- |
| **Intitulé de l’action** |

|  |
| --- |
| **Responsable de l’action (nom, prénom, fonction, contact)** |

|  |
| --- |
| **Formulation des objectifs****Problématique observée****Objectif général**(L’objectif général porte sur le projet dans son ensemble. Il annonce l’amélioration attendue.)*Ex : D’ici la fin de l’année 2023, améliorer les connaissances en termes d’alimentation saine chez au moins 50 adolescents du territoire, âgés de 11 à 17 ans.***Objectifs opérationnels**(Les objectifs opérationnels précisent plus concrètement les activités pour atteindre l’objectif général. Ils correspondent aux activités/actions à mettre en œuvre)*Ex : D’ici novembre 2023, organiser une journée éducative sur le thème de l’alimentation saine dans un collège local et un lycée local* |

|  |
| --- |
| **Déroulement de l’action**Description du déroulement de l’action et des modalités de mise en œuvre**Pour qui ?**(Public bénéficiaire : type de public visé, nombre de personnes prévu pour participer à l’action, modalités de recrutement)**Qui ?** (Acteurs de la MSP participants à l’action de santé publique et rôle de chacun)**Avec qui ?** (Partenaires externes)**Où ?**(Lieu de l’intervention)**Quand ? Quelle périodicité ?****Comment ?** (Interventions ou activités prévues : nature, nombre ; moyens mis en œuvre…) |

**Calendrier**

**Date de début :**

**Date de fin :**

**Etapes du déroulé de la mission et calendrier de ces étapes :**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Evaluation**L’évaluation est nécessaire, elle permet de réajuster le projet au regard des résultats obtenus à son issue**Votre méthodologie d’évaluation :**Quels outils allez-vous utiliser pour évaluer votre action (tableaux de bord des indicateurs, questionnaires de satisfaction…) ?**Objectifs annuels et évaluation :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs annuels de la mission** | **Indicateurs retenus pour l’évaluation** | **Valeur cible** | **Pièce justificative** |
|  | Ex : nombre de patients reçus, nombre d’ateliers organises… |  |  |
| […] |  |  |  |

**Bilan général de l’action et perspectives** (Indiquer si les objectifs ont été atteints et si non pourquoi) |